

Ventilation

Simple ou double flux

ALEC - MAJ : 03/03/2026

- Raison sociale de l'entreprise (nom)
- Adresse de l'entreprise
- Coordonnées (tél. et mail) de l'entreprise
- Activité de l'entreprise
- SIRET / SIREN
- Mention RCS suivie du nom de la ville où se situe le greffe de l'immatriculation
- Lieu du siège social
- Si c'est une société, sa nature et le montant de son capital
- Certification(s) RGE / Qualifications et domaines (Qualibat, Qualit'EnR ou équivalent)

- Nom et prénom ou raison sociale du client
- Adresse du client
- Lieu d'exécution des travaux

- Mention « devis » et sa référence
- Date de rédaction du devis
- Date de visite pour établissement du devis
- Date de début des travaux

Installation d'une ventilation mécanique	Prix unitaire	Quantité	Prix HT	TVA
<p>Fourniture et pose de travaux de performance énergétique (habitation de plus de 2 ans)</p> <p>VMC Simple flux hygroréglable ou VM basse pression</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type A (si entrées d'air existantes ou non fournies par l'entreprise) ou B (si entrées d'air hygroréglable fournies et posées par l'entreprise) • Référence avis technique et date de validité • Marque et modèle du caisson • Marque et modèle des bouches d'extraction • Marque et modèle des entrées d'air (si hygroréglable) • En logement individuel : <ul style="list-style-type: none"> • Classe d'efficacité énergétique : \geq B selon règlement européen n°1254/2014 • Caisson basse consommation • Puissance électrique absorbée pondérée dans une configuration T4 avec une salle de bain et un WC • Surface habitable du logement <p>En collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements desservis : • Puissance électrique absorbée pondérée : \leq 0,25 WthC / (m³/h) standard • Puissance électrique absorbée pondérée : \leq 0,10 WthC / (m³/h) basse consommation • Puissance électrique absorbée pondérée : \leq 0,12 WthC / (m³/h) basse pression <p>VMC double flux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type : autoréglable ou modulée • Marque et modèle du caisson et des bouches d'extraction <p>En logement individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classe d'efficacité énergétique : \geq A selon règlement européen n°1254/2014 • Efficacité thermique de l'échangeur : \geq 85% selon norme NF EN 13 141-7, NF EN 205 ou toute autre méthode équivalente • Surface habitable du logement <p>En collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements desservis : • Efficacité de l'échangeur statique : \geq 75% selon norme NF EN 308 ou NF EN 51-763 <p>Pose de l'ensemble</p>		<p>Forfait</p> <p>Quantité</p> <p>Quantité</p> <p>Quantité</p>		<p>5,5</p> <p>5,5</p> <p>5,5</p> <p>5,5</p>
		Heures / forfait		5,5

Date de validité de l'offre (3 mois à compter de l'établissement du présent devis)

Délai d'intervention (7 jours minimum après la signature du devis)

En orange : mentions obligatoires pour l'obtention des aides financières

Lieu, date et signature du client
+ mention « devis reçu avant l'exécution des travaux, lu et accepté »
+ mention optionnelle « Reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales figurant au verso/ci-jointes ».

Total HT

Le ou les taux de TVA

Somme à payer TTC

Conditions de paiement :

30% d'acompte à la commande, 60% au prorata de l'avancement du chantier, 10% à l'achèvement des travaux.

Lieu, date et signature de l'entreprise
+ mention « lu et approuvé »

IMPORTANT : Ce document a été établi selon nos analyses et interprétations des Bulletins Officiels sur les taux de TVA réduits et les travaux induits. Ce document est informatif et n'a donc aucune valeur juridique et réglementaire. Pour aller plus loin, il convient de se renseigner auprès de l'administration fiscale. Sources : BOI-TVA-UQ-30-20-20140929 ; BOI-TVA-UQ-30-20-20140929 ; BOI-TVA-UQ-30-20-20140929 ; BOI-TVA-UQ-30-20-20140929.